

GTP sur les Classifications du 28 avril 2017

Le 28 avril dernier s'est tenu le GTP (Groupe Technique Paritaire) sur les classifications. Les travaux de ce groupe visaient à traiter des critères classants qui structureront le futur système de classifications.

Notre organisation a formulé, à plusieurs reprises, des critiques sur ce format de réunion qui officiellement ne constitue pas une instance de négociation et vise à se focaliser sur les aspects techniques de la négociation.

Pour la CGT, la définition de ces critères n'est pas un enjeu technique mais au contraire un sujet de négociation déterminant pour la construction du futur système de classifications.

Ainsi, en ouverture de la négociation, la CGT a rappelé d'une part, que cette négociation ne peut pas rester figée sur le projet de l'UIMM, et d'autre part, que son projet doit également être pris en compte et servir de base de négociation. Elle revient aussi sur la non-prise en compte de ses propositions notamment celle visant à inclure les savoirs des salariés dans le critère "connaissance" de l'UIMM ainsi que sur la nécessité de solliciter des experts, notamment de l'Education Nationale, pour appréhender ces enjeux.

Alors qu'à ce stade de la négociation où nous sommes dans une situation « projet contre projet », l'UIMM a continué de guider les discussions autour des critères intitulés "contribution" et "management coopération", il ressort des échanges avec les organisations syndicales plusieurs points :

- La difficulté d'établir des critères qui permettent de classer l'ensemble des métiers et activités de la branche, notamment les fonctions dites supports.
- La quasi impossibilité d'avoir une évolution graduelle et logique de critères qui reposent sur des appréciations subjectives et difficilement quantifiables, à l'image du critère de la contribution de l'emploi à l'entreprise.
- Des délimitations poreuses entre les différents critères notamment contribution, management coopération et communication qui peuvent se recouper.
- La volonté de la délégation patronale de maintenir un "plafond de verre" empêchant une évolution et un déroulement de carrière des salariés qui occupent des emplois en lien avec la production, sans pour autant clairement définir une cotation claire des postes pour l'encadrement.

Les difficultés rencontrées dans la définition et la graduation des critères portées par l'UIMM préfigurent très mal pour notre organisation de l'opérabilité du système dans les entreprises.

Au cours des prochaines séances de négociations, la délégation CGT continuera de porter son projet de classifications en proposant une comparaison avec celui de la délégation patronale à partir d'exemples concrets.

Prochaine réunion le 9 juin

La Délégation Fédérale.